

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

## QUESTIONS EUROPÉENNES

### - La politique agricole commune - (20pts)

La politique agricole commune (P.A.C.) a été créée en 1962 par les pays membres de l'Union Européenne (à l'époque Communauté Économique Européenne), à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Cette politique s'inscrit dans le processus d'intégration sectorielle : à l'image de la CEEA fondée sur le commerce du charbon et de l'acier, la PAC traduit la volonté des États membres de mettre en commun leur politique agricole, notamment par l'intermédiaire d'un transfert de compétence à la Commission européenne. En plus de prévoir des subventions attribuées aux agriculteurs et éleveurs européens, la PAC a pour objectif de faciliter les échanges entre les États membres en ce qui concerne les produits agricoles, notamment à travers des normes communes (réglementation de l'usage des pesticides, homogénéité des prix ou des effectifs de troupeaux par exemple). Au-delà de ce vaste marché intérieur, la PAC a également pour objectif de protéger les produits européens de la concurrence internationale (blé américain, bœufs argentins) grâce à des taxes sur les produits importés depuis l'extérieur de l'Union, de sorte à ce que ces produits soient toujours plus chers que ceux du marché intérieur. Le rôle de la PAC a été réactualisé au moment de la ratification du CETA avec le Canada, puisque l'abolition des barrières douanières européennes avait permis la mise en concurrence des produits agricoles européens avec les produits canadiens soumis à des normes moins contraignantes.